Objet : Restrictions d'utilisation AD Avord LFOA cause travaux de rénovation de la plateforme, PHASE 3
En vigueur : Du 21 juin au 14 novembre 2021

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Avord LFOA

PRÉAMBULE :
Dans le cadre du maintien en condition opérationnelle de la plateforme aéronautique et du futur déploiement de l'Airbus A330-200 MRTT[1] sur la base aérienne 702 d'Avord, une réfection complète du revêtement de surface, de l'alimentation électrique et du balisage de la plateforme aéronautique modifie par tranches successives les portions de pistes disponibles et les voies de circulation utilisables.

Ce chantier de grande ampleur s'étale sur une période de 24 mois à compter du 05 octobre 2020.

DESCRIPTION :
Les travaux se dérouleront en cinq phases jusqu'à juillet 2022, la première et la quatrième phase étant divisées en 3 sous phases (phases 1a à 1c et phases 4a à 4c). Les réserves sont prévues d'être levées fin septembre 2022. Pour chacune des phases une description sera publiée par SUP AIP. Ci-après la description de la troisième phase dont la durée théorique est de quatre mois avec une possible extension d'un mois. **Les dates de début et de fin de cette phase seront confirmées par NOTAM**.

Phase 3 :

Présence de personnes et de matériels de chantier sur la portion Est de la piste :
- plans de roulage modifiés, suivre les instructions du contrôle ;
- bretelles Alpha 1, Bravo 1, Bravo 2 et Bravo 3 fermées ;
- parking ZA1 inaccessible.

Selon l'état d'avancement, et afin de respecter le calendrier, des travaux de nuit sont possibles et pourront entrainer des restrictions supplémentaires sur l'activité aéronautique de nuit sur le terrain (restrictions qui seront communiquées par NOTAM le cas échéant).

Des seuils de piste décalés sont mis en place aux 2 QFU, avec PAPI de campagne et balisage de campagne BI [2]. En conséquence les procédures suivantes sont mises en place :

- QFU 06 en service : **approches aux instruments contre-QFU obligatoires** (voir tableaux ci-dessous) :
  - les procédures RWY 06, publiées aux IAC, MIAC 2 et MIAC 4, sont inutilisables ;
  - les procédures RWY 24, non suspendues, publiées aux IAC, MIAC 2 et MIAC 4, sont utilisables jusqu'aux minima MVL et obligatoirement suivies d'une MVL[3] pour poser en QFU 06 ;
  - les minima au décollage RWY 06 sont : RVR 800 m minimum.

- QFU 24 en service (voir tableaux ci-dessous) :
  - les procédures RWY 06, non suspendues, publiées aux IAC, MIAC 2 et MIAC 4, sont utilisables jusqu'aux minima MVL et obligatoirement suivies d'une MVL pour poser en QFU 24 ;
  - les procédures RWY 24, non suspendues, publiées aux IAC, MIAC 2 et MIAC 4, sont utilisables jusqu'aux minima MVL ;
  - les décollages RWY 24 ne pourront se faire qu'à vue (conditions VFR spécial minimum).

Les procédures RWY 24 utilisant l'ILS (publiées IAC / MIAC2 / MIAC4) sont inutilisables car le localizer est retiré.

Le survol des zones de chantier est interdit en-dessous de 500 ft AGL en dehors des phases de décollage et d'atterrissage.

[1] Multi-Role Transport Tanker – avion multi rôles de ravitaillement en vol et de transport.
[2] Basse intensité.
[3] Manœuvre à vue libre.

© SIA

Procédures de vol suspendues ou avec des minima rehaussés :

- **MIAC 2 :**

QFU en service	Nom de la procédure	Procédures suspendues	Procédures utilisables avec restrictions
06	volet MIL B « PAR RWY 06 »	X	
	volet MIL C « TACAN RWY 06 »	X	
	volet MIL D « RNP RWY 06 »	X	
	volet MIL E « ILS Z ou LOC Z RWY 24 »	X	
	volet MIL F « ILS Y ou LOC Y RWY24 »	X	
	volet MIL G « PAR RWY 24 »	X	
	volet MIL H « TACAN RWY 24 »		jusqu'aux minima de la MVL suivi obligatoirement d'une MVL pour poser QFU 06
	volet MIL J « NDB RWY 24 »		
	volet MIL K « RNP RWY 24 »		
24	volet MIL B « PAR RWY 06 »		jusqu'aux minima de la MVL suivi obligatoirement d'une MVL pour poser QFU 24 et soumis à accord du chef de quart
	volet MIL C « TACAN RWY 06 »		
	volet MIL D « RNP RWY 06 »		
	volet MIL E « ILS Z ou LOC Z RWY 24 »	X	
	volet MIL F « ILS Y ou LOC Y RWY24 »	X	
	volet MIL G « PAR RWY 24 »	X	
	volet MIL H « TACAN RWY 24 »		jusqu'aux minima de la MVL
	volet MIL J « NDB RWY 24 »		
	volet MIL K « RNP RWY 24 »		

© SIA

- **MIAC 4 :**

QFU en service	Nom de la procédure	Procédures suspendues	Procédures utilisables avec restrictions
06	volet 05 « TACAN "S" PAR RWY 06 »	X	
	volet 06 « TACAN "S" RWY 06 »	X	
	volet 07 « HPMA TACAN "S" ILS ou LOC RWY 24 »	X	
	volet 08 « TACAN "S" PAR RWY 24 »	X	
	volet 09 « TACAN "S" RWY 24 »		minimas réhaussés : CAT B : MDH 600ft / VISI 2400 m CAT C : MDH 600ft / VISI 2400 m CAT D : MDH 600ft / VISI 3600 m suivi obligatoirement d'une MVL pour poser QFU 06
24	volet 05 « TACAN "S" PAR RWY 06 »		minimas réhaussés : CAT B : MDH 600ft / VISI 2 400 m CAT C : MDH 600ft / VISI 2 400 m CAT D : MDH 600ft / VISI 3 600 m suivi obligatoirement d'une MVL pour poser QFU 06 et soumis à l'accord du chef de quart
	volet 06 « TACAN "S" RWY 06 »		
	volet 07 « HPMA TACAN "S" ILS ou LOC RWY 24 »	X	
	volet 08 « TACAN "S" PAR RWY 24 »	X	
	volet 09 « TACAN "S" RWY 24 »		minimas réhaussés : CAT B : MDH 600ft / VISI 2 400 m CAT C : MDH 600ft / VISI 2 400 m CAT D : MDH 600ft / VISI 3 600 m suivi obligatoirement d'une MVL pour poser QFU 24

- **IAC :**

QFU en service	Nom de la procédure	Procédures suspendues	Procédures utilisables avec restrictions
06	« RNP RWY 06 »	X	
	« ILS ou LOC RWY 24 »	X	
	« RNP RWY 24 »		jusqu'aux minima de la MVL suivi obligatoirement d'une MVL pour poser QFU 06
24	« RNP RWY 06 »		jusqu'aux minima de la MVL suivi obligatoirement d'une MVL pour poser QFU 24 et soumis à l'accord du chef de quart
	« ILS ou LOC RWY 24 »	X	
	« RNP RWY 24 »		jusqu'aux minima de la MVL

© SIA

Divers procédures :

- ILS RWY 24 hors service ;
- présence d'un brin d'arrêt situé à environ 400 m de l'extrémité de la piste en service ;
- missions d'entraînements « tour de piste » interdites ;
- minima pour le roulage : RVR 800 m minimum ;
- procédures d'alignement :
    - RWY 06 : pas d'alignement depuis une bretelle intermédiaire ; remontée de piste jusqu'au seuil obligatoire ;
    - RWY 24 : distance restante au décollage depuis la bretelle B4 : 1550 m.
- minima au décollage :
    - RWY 06 : RVR 800 m minimum ;
    - RWY 24 : à vue (conditions VFR spécial mini).
- MVL : réalisable de nuit pour toutes les procédures non suspendues avec utilisation obligatoire des PAPI de campagne ;
- atterrissages et décollages interdits si vent traversier supérieur à 25 kts piste sèche et 20 kts piste mouillée pour tous les appareils ;
- pour les aéronefs gros porteurs, contact préalable impératif au bureau opérations base (BOB) à ba702-ops.dv.fct@intradef.gouv.fr (TEL : 02 48 68 40 54) afin de confirmer les possibilités de stationnement ;
- prendre en compte des temps de roulage et de remontées ou demi-tours sur piste contraignants ;
- prévoir une quantité de carburant en accord avec ces nouvelles contraintes de roulage.

Balisage :

- utilisation de PAPI de campagne 3° RWY 06 et RWY 24, calibrés sur l'E-3F comme aéronef de référence ;
- balisage lumineux de campagne de basse intensité (BI) omnidirectionnel blanc installé de part et d'autre de la piste ;
- présence de feux directionnels de seuils de piste verts / fin de piste rouges, non encastrés, indépendamment du QFU en service ;
- absence des panneaux indicateurs distances restantes piste ;
- balises rétro-réfléchissantes bleues installées sur les voies de circulation ainsi que sur le parking ZA3.

Obstacles :

- des plots rouge et blanc équipés d'un éclairage rouge HN sont mis en place pour interdire l'accès au chantier ;
- les systèmes de freinage des brins d'arrêts sont balisés en tant qu'obstacles (feux rouges + panneaux IACM).

Régulations :

- suivre les instructions données par le contrôle aérien pour le roulage au sol ;
- le délai d'intervention dans le cadre de la protection incendie de certaines installations de la base aérienne nécessite :
    - le passage des véhicules de sécurité par des voies aéronautiques ;
    - l'arrêt immédiat des aéronefs au roulage sur leur trajet afin de laisser la priorité aux secours dès visuel ou sur instructions du contrôle.

Caractéristiques physiques des bretelles :

La bretelle B4 a été élargie :

- **largeur** : 23 m ;
- **accotements revêtus** : 10.5 m de part et d'autre de la bretelle.

Cette bretelle peut être utilisée par tous les aéronefs de lettre code A, B, C, D et E.

Caractéristiques physiques des pistes :

TODA = TORA = LDA = ASDA : 2200 m

Largeur de piste : 45 m

Accotements revêtus : 7.5 m de part et d'autre de la piste
Coordonnées seuil piste 06 : 47°02'46.32690"N 002°36'26.24540" E
Coordonnées seuil piste 24 : 47°03'21.57154"N 002°37'56.83232"E

© SIA

ANNEXE/APPENDIX – Descriptif des travaux / *Chart showing the closed areas*

MOUVEMENTS A LA SURFACE
Ground movements

PHASE 3

AVORD

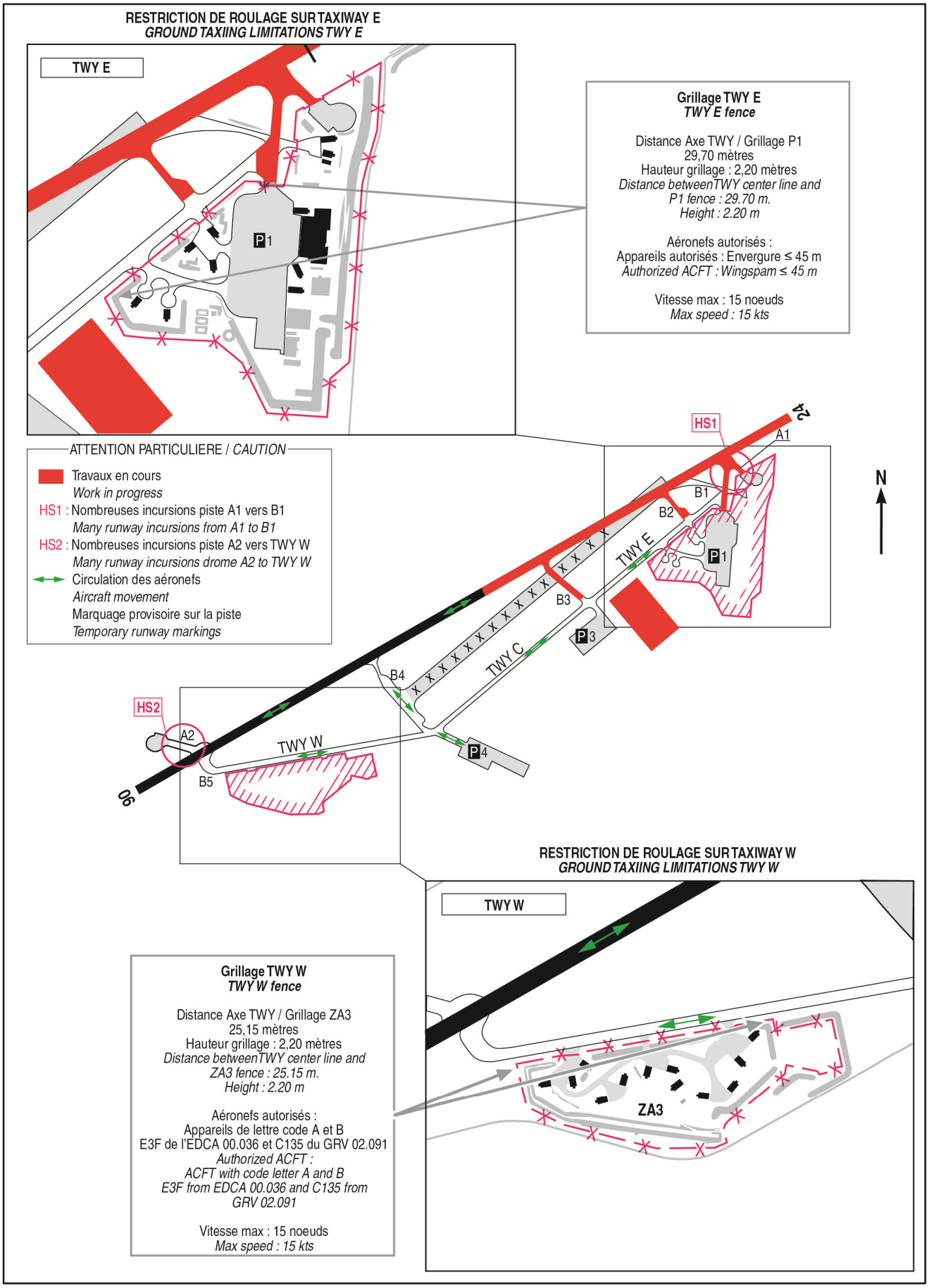

FR/ENG
© SIA